



**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 03-2017 – PROGRAMME DE MISE AUX
NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 03-2017, Programme de mise aux normes des installations septiques, a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	11 avril 2017
Adoption du règlement :	6 juin 2017
Avis public d'entrée en vigueur :	8 juin 2017

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 8 juin 2017.

Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 8 juin 2017.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 8 juin 2017.

Sylvie Gosselin, MBA - Directrice générale et secrétaire-trésorière